



Adresse & Siège Social :

**Comité Auvergne-Rhône-Alpes Tir à l'Arc**  
CS 92013  
38307 BOURGOIN JALLIEU CEDEX

🌐 : [www.tirarc-auvergnerrhonealpes.fr](http://www.tirarc-auvergnerrhonealpes.fr)

✉ : [secretariat@tirarc-auvergnerrhonealpes.fr](mailto:secretariat@tirarc-auvergnerrhonealpes.fr)

☎ : 04 74 19 16 15

Permanences tous les matins de (9h30 à 12h30)  
et Lundi et Jeudi après-midi (14h00 à 16h30)

**DESTINATAIRES :**

Président(e)s de Clubs Auvergne-Rhône-Alpes  
Président(e)s Comités Départementaux

Bourgoin-Jallieu, le 02/04/2019

**OBJET : CALENDRIER DES COMPÉTITIONS « PÉRIODE HIVERNALE » : 2019/2020**

Cher(e)s Président(e)s,

La gestion fédérale du calendrier des compétitions est ouverte. Elle concernera les concours pour la période hivernale s'étendant du **1<sup>er</sup> octobre 2019 au 31 Mars 2020**.

Le Comité Régional vous accompagne dans cette démarche et vous propose, pour répondre aux exigences de chacune des instances, la gestion du calendrier en 4 étapes :

**Étape 1 FFTA**

Vous devez dès à présent **saisir vos dates de concours pour la période hivernale sur le site de la FFTA**, et ce, **jusqu'au 17 mai 2019**.  
**Il n'y aura que cette saisie informatique à la FFTA.**

**Étape 2  
Comité Rég.**

**Au niveau régional : l'inscription se fait par courrier, pour tous les clubs organisateurs. Remplissez et retournez au secrétariat du Comité Régional la fiche d'inscription au « calendrier hivernal » ci-jointe au plus tard le 17 mai 2019** (cachet de la poste faisant foi), accompagnée du règlement correspondant au nombre de concours pour cette période.

**Étape 3  
Validation  
Départementale**

**Chaque Comité Départemental sera chargé de vérifier et valider son calendrier, ses championnats départementaux. Les modifications éventuelles** devront être transmises par les comités départementaux au Comité Régional **avant le 15 juin dernier délai**.  
Les inscriptions sont consultables sur l'extranet fédéral par les responsables de Comité.

**Étape 4  
Validation  
Régionale**

**A réception de votre règlement de la part régionale du (ou des) concours inscrits pour votre Club :**

- ✓ Le comité examinera votre candidature au « calendrier hivernal » 2019/2020
- ✓ **ATTENTION** : ce règlement doit parvenir le plus tôt possible
- ✓ **Avant le 17 mai 2019**



## Coupe Régionale Jeunes en salle, par équipes de clubs

Pour motiver nos clubs à structurer des collectifs compétiteurs jeunes, nous proposons de regrouper les jeunes compétiteurs sur un même départ pour créer émulation et convivialité dans la pratique compétitive.

Nous vous proposons de réserver le départ du SAMEDI APRÈS-MIDI aux catégories jeunes. Ainsi, les jeunes archers pourront se retrouver au même moment sur une épreuve qualificative, avec un entraîneur pour les encadrer.

Pour valoriser ces moments, nous créons un classement des équipes engagées sur ces épreuves. Un calendrier des épreuves de la Coupe Régionale Jeunes sera publié sur le site du comité.

Concours possibles de NOVEMBRE à début FÉVRIER (récompenses lors du Championnat Régional individuel jeunes) – **N'hésitez pas à postuler sur votre fiche d'inscription !**

## Championnats Régionaux et Départementaux

**Nous remercions les Clubs de faire rapidement acte de candidature aux différents Championnats Régionaux et Championnats Départementaux en même temps que les candidatures à l'organisation de concours (sur papier et extranet, en cochant les compétitions « championnat régional » ou « départemental »)**

**NOTA** : Dernier week-end **sélectif** ☞ 15 jours avant le Championnat de France

Pour le Championnat Régional, nous prévoyons (sous réserve de modification de date faite par la FFTA) des championnats sélectifs 15 jours avant les championnats de France, sous forme d'un qualificatif suivi de duels à élimination directe.

→ Nous cherchons donc 2 lieux différents :

### Les 08 / 09 février 2020 : Championnat Régional Salle JEUNES (toutes armes)

- 1 salle disposant de 20 cibles pendant 2 jours

### Les 15 / 16 février 2020 : Championnat Régional Salle ADULTES (toutes armes)

- 1 salle disposant de 20 cibles pendant 2 jours

**Rappel : afin d'assurer une réelle dimension au Championnat Régional, le Comité Directeur a décidé lors de sa réunion du 10 mars 2018 qu' :**

- **aucun concours sélectif ne pourra être posé le weekend du Championnat Régional Salle Adultes**
- **aucun jeune ne sera autorisé à participer à un concours sélectif le jour du Championnat Régional Salle Jeunes (le club qui accueillera des jeunes en concours sélectif ce jour-là se verra refuser la validation de son concours salle l'année suivante)**



L'attribution des championnats Auvergne-Rhône-Alpes sera validée par le Comité Directeur. La Commission sportive régionale étudie et propose au Comité Directeur des règles d'organisation adaptées à chaque discipline, en accord avec les règles internationales et fédérales. Cette Commission effectuera une harmonisation du calendrier en tenant compte des périodes de championnats de France. Pour l'établissement de votre calendrier, merci de tenir compte des périodes de qualifications des Championnats nationaux et régionaux.

## Modification calendrier après validation

Nous vous rappelons que toute modification de date ou annulation (*une fois le calendrier validé*) entraînera une *pénalité (à ce jour 38 €)* réclamée par la Fédération. Ces modifications **doivent être déposées en ligne dans votre espace dirigeant, c'est le comité** qui validera ensuite auprès de la FFTA.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Nous vous prions d'agréer, Cher(e)s Président(e)s, l'expression de nos meilleurs sentiments.

**Anne-Lise CAUCHY**

*Présidente Commission Sportive Régionale*

**Evelyne GLAIZE**

*Présidente Comité Régional*

*PJ : fiche d'inscription*